

Aux S1 du 92

ON VOTE DANS TOUS LES S1 !
Du mardi 26 janvier
au mercredi 10 février 2016.

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatifs des votes (p.3)
- ET de la liste d'émargement

AU PLUS TARD LE SAMEDI 20 FÉVRIER

⇒ **Par courrier**

SNES section académique de Versailles (92)
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

⇒ **Et par fax** : 01 41 24 80 62 **ou mail** : vote2016@versailles.snes.edu.

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner (p.3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner,
- 4) Enveloppe T pour le retour du PV et de la liste d'émargement.

N.B. : Liste d'émargement

Nous joignons ici

⇒ **Un état des électeurs syndiqués**, à jour et non à jour en date du 19 janvier, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement.

⇒ **Le même document** est disponible en ligne **pour les secrétaires et trésoriers de s1** à l'adresse suivante <https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>

Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant.

CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du mardi 26 janvier au
mercredi 10 février 2016.

Retour des votes
et des PV et listes d'émargement
le **samedi 20 février** au plus tard.

Chaque syndiqué doit émettre 5 votes :

1. La CA du S3,
2. Le bureau du S2,
3. Le rapport d'activité du S3,
4. Le rapport d'activité national (S4),
5. Le rapport financier national (S4).

Publications de référence :

Pour les votes académiques et départementaux, la publication *SNES Versailles n°4* est envoyée à tous les syndiqués. Elle contient :

- les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 2 à 7**,
- le Rapport d'Activité du S3 : **pages 8 à 9**,
- l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'Activité : **pages 10 à 12**.

Le rapport d'activité national se trouve dans le supplément à *l'U.S. n° 757* du 19 décembre 2015.

Qui vote ?

- Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage.
- Ont le droit de vote, **les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2015-2016 (« à jour »)** et **les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique (« à jour futur »)**.
- Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.
- Attention ! seuls seront décomptés les votes des S1 dont les cotisations auront été enregistrées au S3 au plus tard le samedi 20 février 2016.

Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le mardi 26 janvier et le mercredi 10 février 2016.

- **Les syndiqués votent dans leur S1.** Le matériel sera envoyé au responsable du S1.
- **Les syndiqués retraités et isolés** recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- **Un envoi individuel** sera aussi adressé aux syndiqués des **S1 à faible effectif** qui voteront individuellement.
- Tout le matériel de vote sera également disponible en ligne sur notre site : www.versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES ».

Organisation du vote dans les S1

Chaque syndiqué vote à bulletin secret.

- **Le bulletin de vote** (ci-joint) est à photocopier et remettre à tous les syndiqués par le S1.
Il est envoyé individuellement aux retraités, syndiqués isolés, et syndiqués des S1 à faible effectif.
Ce bulletin de vote est également disponible en ligne.
- **Liste d'émargement** : le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2015-2016 ou ayant opté pour le renouvellement automatique. Elle peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et du trésorier du S1. **Elle doit impérativement être émargée par chaque votant.**
En cas de vote par correspondance de l'un des syndiqués de l'établissement, sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.
- **Le dépouillement** doit être fait par le **Bureau du S1** : ce **dépouillement est public**. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.
- **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Le procès-verbal ET la liste d'émargement doivent être renvoyés à la section académique au plus tard le samedi 20 février.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Le **procès verbal** récapitulatif des votes **et la liste d'émargement** des votants doivent être envoyés à la section académique :

SNES S3 Versailles
3, rue Guy Gouyon du Verger
94112 ARCUEIL
au plus tard le **samedi 20 février**.

Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :

- Les résultats peuvent être déposés directement au S3 : entre 10 et 17 heures et avant le 19 février à 17 heures.
- **ou adressés par la Poste au S3** : *le SNES ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.* Dans le cas d'un envoi postal, merci de **doubler par mail ou par fax**.
- Les résultats peuvent être faxés au 01.41.24.80.62 ou scannés et envoyés par mail (pdf) à l'adresse vote2016@versailles.snes.edu. Dans le cas d'un envoi par mail ou par fax, merci **d'envoyer également les originaux par la Poste**.

Académie : VERSAILLES

Département : 92

Établissement :

Commune :

INSCRITS :

VOTANTS :

RÉSULTATS DU PREMIER VOTE : ÉLECTION DE LA CA ACADÉMIQUE (S3)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU DEUXIÈME VOTE : ÉLECTION DU BUREAU DÉPARTEMENTAL (S2)

Liste Unité et Action	
Liste École Émancipée	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DU TROISIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE (S3)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

RÉSULTATS DU QUATRIÈME VOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL (S4)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

RÉSULTATS DU CINQUIÈME VOTE : RAPPORT FINANCIER NATIONAL (S4)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Blancs ou nuls
------	--------	------------	----------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :

Certifié exact à le2016

À transmettre dès la fin du dépouillement et au plus tard le samedi 20 février 2016 à SNES Versailles (92) - 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex.

Pour plus de sécurité transmettez ces documents également par fax au 01 41 24 80 62 ou par mail (pdf) à vote2016@versailles.snes.edu.

N'oubliez pas de joindre la liste d'émargement des votants.

Bulletin de vote 92

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)

Unité et Action

École Émancipée

URIS

Deuxième vote :

Élection du bureau départemental (S2) / Département : 92

Unité et Action

École Émancipée

URIS

Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)

Pour

Contre

Abstention

Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)

Pour

Contre

Abstention

Cinquième vote : Rapport financier national (S4)

Pour

Contre

Abstention

Bulletin de vote 92

Pour chacun des cinq votes, cochez la case de votre choix



Premier vote : Élection de la CA académique (S3)

Unité et Action

École Émancipée

URIS

Deuxième vote :

Élection du bureau départemental (S2) / Département : 92

Unité et Action

École Émancipée

URIS

Troisième vote : Rapport d'Activité Académique (S3)

Pour

Contre

Abstention

Quatrième vote : Rapport d'Activité National (S4)

Pour

Contre

Abstention

Cinquième vote : Rapport financier national (S4)

Pour

Contre

Abstention